

## Avis technique – Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'un étui d'échantillon de parfum



GENERALITES	
Demandeur	APTAR
Date de la demande	Septembre 2021
Dénomination	Imagin
Marché	Parfumerie
Type de produit emballé	parfum
DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
Forme	Etui - échantillon
Contenance	0,3 mL
Masse vide	6 g
ELEMENTS CONSTITUANTS	
Corps de l'emballage	Poche souple et étui carton
Système de fermeture	Insert plastique et opercule
Type d'encre/vernis	-
Type de colle	Colle hotmelt
COMPOSITION DE L'EMBALLAGE	
Papier-carton	78,3 %
Plastique	13,3 %
Aluminium	8,3 %
Acier	%
Autre	0,1% colle hotmelt
⇒ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité	
AVIS REFERENTS	
Avis Techniques N°36, 52,174	

#### PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout résidu pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT PAPIER-CARTON	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis technique cités en référence, l'emballage se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02 A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Cet Avis ne vaut que pour l'emballage tel que soumis au CEREC

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process,
- de limiter la présence d'aluminium et de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.
- De limiter le poids total de l'emballage au juste besoin par rapport à la contenance du produit à emballer.
- D'utiliser des colles classables (ou non fragmentables) ou à défaut des colles hydrosolubles et hydro-dispersibles

### CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

## VALIDATION



Marie DELAFALIZE



Christian PICARD

DocuSigned by:  
*Marie DELAFALIZE*  
552CD09B3F764DF...